

# Règlement du concours photo international 2020



**À l'occasion de ses 19<sup>e</sup> Semaines de la Photo**, Le Photo Club Pavillonnais (PCP), invite les photographes amateurs et professionnels à participer à son concours photo international ayant pour thème général "Biodiversité, nos futurs".

Le concours photo donnera lieu à une exposition présentée à l'Espace des Arts aux Pavillons-sous-bois 93320 durant l'édition qui se tiendra du 14 au 27 novembre 2020.

L'objectif de ce concours est d'utiliser la photographie comme support pédagogique et visuel, afin de favoriser la prise en compte de la biodiversité et ainsi promouvoir l'engagement en faveur de la protection du vivant.

## ■ Conditions générales de participation

Le concours en téléchargement est ouvert à tout photographe individuel qu'il soit amateur ou professionnel, quelle que soit sa nationalité, à l'exclusion des membres du Jury.

### 3 catégories

**Safari urbain :** la photographie à l'intérieur de la ville afin de montrer la biodiversité urbaine (faune, flore...).

**Ressources et biodiversité :** L'interaction de l'homme sur son environnement et sur les animaux (alimentation, énergie, communication, transports, loisirs).

**Nature sauvage :** Faune et flore sauvage. Les photos d'animaux sauvages qui évoluent sur un chemin, un champ cultivé ainsi que les photos d'animaux prises en parc animalier à la seule condition que ceux-ci aient un comportement et un environnement paraissant naturel seront admises. Les papillons de serre et les poissons en aquarium tout autant (à condition que le fond ait une apparence qui reste naturelle).

## ■ Inscription - Fourniture des œuvres – Exclusions

**L'inscription est gratuite.**

**Date d'inscription avec dépôt/envoi des photos : 30 Avril au 7 Septembre 2020 (minuit).**

Chaque participant pourra envoyer au maximum 4 photographies toutes catégories confondues.

Les images retouchées et les montages sont autorisés sauf les montages dans la catégorie nature sauvage.

L'inscription et le dépôt des photos se font obligatoirement sur le site du PCP à l'adresse

<https://www.photo-club-pavillonnais.fr/inscription-concours-sdlp/>

Les auteurs mineurs, âgés de **moins de 18 ans**, au jour de l'inscription doivent obtenir l'autorisation préalable d'un parent ou tuteur pour participer au concours et à l'exposition et accepter le présent règlement.

### Fichiers demandés :

Les images déposées (couleur ou/et noir et blanc) devront être :

**Au formats JPEG/JPG > Sans marges, ni signature > Au rapport 3:2. > 3000 px sur le plus grand côté**

à l'adresse suivante : <https://www.photo-club-pavillonnais.fr/inscription-concours-sdlp/>

A l'issue d'une sélection réalisée par le jury, les lauréats et les participants sélectionnés pour être exposés sera contacté pour nous faire parvenir, par wetransfer, le(s) fichier(s) original(aux) (au format jpg/jpeg) de(s) l'œuvre (s) retenue (s).

Seront exclues du concours les photos répondant à une ou plusieurs clauses suivantes :

- Les photos ne respectant pas les conditions ci-dessus.
- Les photos hors sujet.
- Les organisateurs se réservent le droit d'exclure les photos qu'ils jugent non conformes à l'éthique du concours. Les décisions du Jury sont sans appel.

## ■ Engagements et autorisations

Chaque participant apporte sa pleine et entière garantie qu'il est l'auteur des photographies. Il doit être dépositaire des droits liés aux images qu'il présentera au concours et sera seul responsable de tous les droits relatifs aux images qu'il présente. Il garantit l'organisateur contre toutes les contestations et revendications des tiers à ce titre.

Le participant autorise le Photo Club Pavillonnais à reproduire et à exposer ses œuvres. Il consent également à ce que les photos soumises puissent être utilisées par le Photo Club Pavillonnais pour promouvoir le concours et la manifestation, avec citation du nom de l'auteur, dans le cadre de publications web ou papier. Il consent également à la publication des photographies dans la presse.

Le Photo Club Pavillonnais s'engage à ne pas transférer ces droits d'exploitation à des tiers et à ne pas faire d'autre utilisation des œuvres sans accord préalable des auteurs.

L'inscription au concours vaut acceptation du présent règlement.

Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature

## ■ Critères de sélection et résultats

Un jury évaluera la qualité artistique du cliché et son lien avec le thème proposé. Seront notamment pris en compte le cadrage, la qualité, l'originalité de la prise de vue, la gestion de la lumière mais aussi le « caractère » de la photographie.

Les résultats seront rendus publics suite à la délibération du Jury, sur le site du Photo Club Pavillonnais

<https://www.photo-club-pavillonnais.fr/semaines-la-photo-pavillons-sous-bois/> et la page blog des 19<sup>e</sup> Semaines de la Photo <http://semaine-de-la-photo-aux-pavillons-sous-bois.over-blog.com/>

Les auteurs des photos primées seront avertis avant la publication des résultats.

### Récompenses

Le Jury attribuera un prix aux 3 premiers de chaque catégorie.

Des Mentions pourront être décernées.

## ■ Exposition

En vue de réaliser l'exposition du concours, notre partenaire Vision 360, laboratoire professionnel, sera chargé d'imprimer sur dibond, format 40 cm x 60 cm, les photos sélectionnées par le Jury sur la base des fichiers envoyés.

À l'issue du jugement qui aura lieu en septembre, chaque photographe sera informé de son résultat.

Dès réception de la notification, les auteurs retenus devront acquitter une somme de 35 € par photo exposée. Les exposants restent propriétaire de leur(s) photo(s).

Le paiement se fera par virement bancaire sur le compte du Photo club pavillonnais

En cas de non réception du paiement 7 jours après notification, le comité de sélection est libre de proposer les emplacements à d'autres photographes.

## ■ Récupération des œuvres

Aucune œuvre ne pourra être retirée pendant l'exposition. Le retrait des œuvres se fera le vendredi 27 novembre à partir de 17h après la fermeture de la manifestation.

Chaque auteur devra organiser le retour de ses photos à la fin de l'exposition. Soit par lui-même, soit par le PCP moyennant un coût de 30€ afin de couvrir les frais d'envoi. Dans ce dernier cas, la demande doit être faite accompagnée du règlement. L'association dégage toute responsabilité en cas de dégradation lors de l'envoi.

## ■ Remise des Prix

L'ensemble des participants ainsi que les lauréats sont conviés à la Remise des Prix le dimanche 22 novembre à 14h30 salle Mozart à l'Espace des arts aux Pavillons-sous-Bois 93320.

Loi Informatique, Fichiers et Libertés

Les renseignements fournis par les participants pourront être utilisés dans le cadre du concours photo. Dans tous les cas, il est rappelé que, conformément aux lois et directives européennes en vigueur et au règlement européen entré en application le 25 mai 2018, relatifs à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, les personnes qui ont participé au concours photo disposent d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification des données les concernant. En conséquence, tout participant bénéficie auprès de l'organisateur du concours d'un droit d'accès, d'interrogation, d'opposition, de rectification et de suppression pour les données le concernant, sur simple demande à l'adresse suivante :

**[contact@photo-club-pavillonnais.fr](mailto:contact@photo-club-pavillonnais.fr)**.

## ■ Responsabilité

En soumettant ses images au concours, le participant accepte le règlement du concours ci-dessus.

Ce règlement est disponible sur le site Internet du Photo-Club-Pavillonnais

(<https://www.photo-club-pavillonnais.fr/inscription-concours-sdlp/>).

Renseignements : **[contact@photo-club-pavillonnais.fr](mailto:contact@photo-club-pavillonnais.fr)**.